

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Laurence Poirier

<https://www.cadre21.org/membres/c24bd70e3472a774231c661f>

Date d'obtention : 2025-09-23 16:07:13



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode Sexto se résume à parler tout d'abord à la l'auteur du signalement en ayant pour objectif de le rassurer dans sa démarche. Par la suite, une grille sera utiliser afin d'évaluer la nature de l'incident auprès de cette personne. L'information recueilli sera ensuite vérifiée auprès de l'ensemble des personnes concernées et complétée avec les nouvelles informations. L'importance de maintenir cette démarche privée sera mentionnée lors de cette étape. À la lumière de ces informations, l'intervenant établira si l'acte est de nature impulsive ou malveillante. Une rencontre sera aussi réalisée auprès de l'instigateur et son appareil téléphonique sera confisqué si celui-ci a des raisons de croire qu'il contient de la pornographie juvénile. La grille ne sera pas remplie avec l'instigateur si la situation nous semble malveillante. Une communication sera faite avec le service de police. Des étapes seront à suivre par la suite du côté de l'école si la situation est un acte impulsif et le protocole de l'établissement devra être respecté. L'objectif étant de mettre rapidement fin à la situation et d'assurer la sécurité du jeune.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens en premier lieu l'importance de rassurer le jeune dans sa démarche et de le soutenir. Puisque toutes les situations sont différentes, il s'avère nécessaire d'utiliser les outils proposés dans la trousse et de prendre le temps d'analyser la situation en écoutant toutes les versions des personnes impliquées. Dans tous les types de contextes, la notion de confidentialité est primordiale et en aucun cas nous devons consulter les images.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'aspect le plus délicat à mon avis est de devoir coordonner plusieurs interventions avec le souci d'agir rapidement. Une certaine pression peut être ressentie lors de ce type d'intervention puisque l'ampleur de la situation est souvent grand et les personnes émotives. Nous devons alors faire preuve de prise en charge et d'intervenir de manière rassurante sans jugement tout en prenant des décisions appropriées.